



Numéro 18, Octobre 2001

# ADEMUB INFO

ASSOCIATION POUR LA DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT  
ET LA MAITRISE DE L'URBANISATION A BRÉTIGNY-SUR-ORGE  
51, rue des Érables à BRÉTIGNY (ass. loi de 1901 déclarée le 14/4/92)

## Entrepôt « Brétigny Industrie » : l'ADEMUB écrit au maire...

Monsieur le Maire,

Comme vous le savez, le Préfet de l'Essonne a cru devoir, par arrêté du 11 juin 2001, accorder l'autorisation à la société Brétigny Industrie d'exploiter un entrepôt de 290 000 m<sup>3</sup> (7350 t de matières combustibles) rue de Bourgogne (ZAC de la Moinerie) à Brétigny.

Lors de l'enquête publique sur cette installation classée, qui s'est déroulée du 29 mai au 30 juin 2000, l'ADEMUB, avec le soutien de sa fédération Essonne Nature Environnement, a donné à ce projet un avis défavorable pour de nombreuses raisons dont vous trouverez le détail dans le document joint en annexe que nous avons alors remis au commissaire enquêteur ainsi qu'à tous les élus de la commune.

Malgré cela et avant même de connaître les résultats de l'enquête et la décision préfectorale, l'ancienne municipalité s'est empressée d'accorder le permis de construire, le 16 novembre 2000, moyennant quelques aménagements obtenus du pétitionnaire en matière de protection incendie, d'aménagement paysager et d'organisation du trafic. Or, comme nous l'expliquions à M. Bousquet, alors maire-adjoint, dans notre lettre du 2 décembre 2000, si les modifications apportées au projet ont emporté notre adhésion, nous ne pouvions approuver celui-ci dans son ensemble pour les mêmes raisons évoquées au cours de l'enquête, car très préjudiciables à notre environnement.

**Dans sa séance du 4 décembre 2000, le Conseil Départemental d'Hygiène, fait sans précédent, nous donnait entièrement raison** sur plusieurs points par nous évoqués : insuffisance et vétusté des réseaux d'assainissement des eaux pluviales entraînant des risques de pollution et d'inondation, dangers et nuisances du trafic routier généré par cette

activité, risques d'incendie géant difficile à maîtriser au dire même des spécialistes du SDIS, etc.

Or, en dépit de tous ces avis défavorables et sourd aux arguments sérieux et solides qui les sous-tendaient, le Préfet, suivant en cela l'avis favorable du commissaire enquêteur, a donc décidé d'accorder, sans réserves, l'autorisation d'exploiter, ce que nous regrettons profondément.

Les travaux d'aménagement du terrain ayant été entrepris, nous souhaiterions aborder deux aspects importants de ce dossier qui, selon nous, posent problèmes et pour lesquels nous aimerions connaître le point de vue de la nouvelle équipe municipale et savoir quelles actions elle envisage d'entreprendre en ce domaine.

**Premier problème : celui des eaux.** Dans ses « considérants » le secrétaire général de la préfecture a indiqué, en préambule de l'arrêté, que « *le système dispose d'un système d'assainissement pluvial régulé par un bassin de rétention des eaux surdimensionné tenant compte de l'impact de cette implantation et que l'exutoire naturel du bassin versant, à savoir le ru du Blutin, n'a pas connu de problème d'inondation* ». Nous aimerions savoir ce que pensent de ce propos les habitants situés en aval du site, lesquels, en dépit d'un « bassin surdimensionné », et d'un merlon (mais pourquoi ajouter un merlon si le bassin est surdimensionné ?) sont soumis à des inondations récurrentes et ont vu leurs maisons une fois de plus envahies par les eaux les 7 et 20 juillet derniers. **Comment peut-on prétendre, dans ces conditions, que le bassin versant du Blutin n'a pas de problème d'inondation ?** Est-on certain que les 3800 m<sup>3</sup> de volume de rétention imposés par l'arrêté préfectoral (art.3-2) seront suffisants pour prévenir tout débordement en cas de fortes pluies ? **En outre, ne peut-on imposer à Brétigny Industrie un débit**

### **de sortie de 0,8 l/s/ha, comme cela a été demandé à la future base logistique de Maison Neuve ?**

En ce qui concerne les eaux usées, comment a-t-on l'assurance que le réseau en aval est proportionné pour recevoir les volumes nouveaux inhérents à l'exploitation de cet établissement ? La même question se pose d'ailleurs pour l'ensemble des installations nouvelles dans la ZAC Maison Neuve. La question est d'importance quand on sait l'état de vétusté et les graves insuffisances du réseau d'assainissement brétignolais.

**Deuxième problème : celui de la circulation et du transport.** Ce projet, qui est en contradiction totale avec les objectifs affichés du PDU Ile-de-France et, en raison de son emplacement, exclut définitivement tout raccordement ferroviaire (c'est pourquoi il n'aurait jamais dû être autorisé), fait la part belle au « tout-camion ». En réponse aux objections que nous posons concernant les graves problèmes de risques, de nuisances et de pollutions engendrés par le trafic supplémentaire (100 camions/jour, 6 jours sur 7), la précédente municipalité a prétendu trouver une solution en ouvrant un accès direct par la rue du Morvan vers l'avenue de la Maison Neuve pour le trafic de retour. Cela, disait-elle, aurait pour effet de réduire de moitié le trafic des poids lourds.

Bien entendu, le secrétaire général de la préfecture, qui n'a jamais visité le site, a souligné, dans ses « considérants », cette réduction de moitié du trafic comme un aspect positif. Mais nous ne voyons pas comment on peut prétendre une telle chose, car cette mesure ne réduira en rien le nombre des poids lourds accédant au site et en repartant. Ensuite la réalisation de ce projet de raccordement nous semble présenter les plus grandes difficultés.

Pour en avoir le cœur net, nous sommes allés examiner la situation sur le terrain. Il existe bien une rue que l'on peut considérer comme la rue du Morvan, mais aucun panneau ne l'indique sur le terrain. Cette voie, relativement étroite (sa largeur n'atteint pas 6 m), part en effet du nouveau rond-point placé devant l'entrée du centre commercial Auchan et dessert la zone commerciale située de l'autre côté de l'avenue de la Maison Neuve (Eldorauto, Ford, Buffalo Grill, Victoria Pub ...). Or celle-ci est très sinueuse et se termine en cul de sac sur un nouvel établissement commercial en cours de construction (société Charbonnier Activités d'Evry). Malgré la présence d'un terrain en friche placé derrière l'établissement Ford, on voit mal, dans ces conditions quel type d'aménagement serait possible pour permettre le passage des camions de l'entrepôt logistique sauf à empiéter sur le terrain du nouvel

établissement commercial, très près du nouveau magasin. L'aménagement annoncé sur le papier nous apparaît en conséquence irréalisable sauf à faire déboucher les camions en biais par derrière le terrain Ford, près de l'entrée du nouveau commerce et près de la sortie des véhicules en provenance de Buffalo Grill et Victoria Pub, sur une voie qui ne fait même pas 6 m de large et où un poids lourd peut à peine croiser une voiture particulière.

Et, en admettant que les camions arrivent sans encombre, en gênant considérablement les autres véhicules circulant sur cette voie, jusqu'au rond-point face à Auchan, alors « bonjour » les embouteillages et les nuisances de tous ordres ! Car on peut, dès maintenant constater que l'avenue de la Maison Neuve, bien que doublée, est fréquemment encombrée, voire saturée à certaines heures de la journée, surtout dans la partie placée entre le rond-point Auchan et le rond-point du CD 19. Qu'en sera-t-il lorsqu'on aura 100 camions de plus par jour, auxquels s'ajouteront les véhicules venant s'approvisionner auprès de l'entrepôt ? En tout état de cause, Brétigny Industrie, quelles que soient les conditions d'exploitation et de circulation (en double sens ou en sens unique) représentera une nuisance majeure dans un secteur occupé jusqu'à présent uniquement par des établissements commerciaux, d'artisanat ou de petite industrie.

Il convient, en conséquence, de s'interroger sur la « faisabilité » d'un tel projet qui, en raison de ses incohérences et de ses insuffisances devrait être soumis à la réflexion des élus de votre conseil municipal. Et selon nous, la première initiative devrait consister, Monsieur le Maire, à procéder à des comptages du trafic dans cette zone, à moins que cela n'ait déjà été fait. Bien qu'il s'agisse là encore d'un coup parti, nous souhaiterions savoir quelles dispositions vous entendez prendre pour prévenir et éviter les graves dangers que le projet Brétigny Industrie fait peser sur le secteur de la Moinerie et de Maison Neuve.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en nos sentiments les meilleurs.

Brétigny, le 10 octobre 2001

Claude Romec, président de l'ADEMUB

## PLAN DE CIRCULATION

### une révision complète s'impose...

La nouvelle municipalité en place depuis mars 2001 a promis à la population une révision complète du plan de circulation. Elle a promis de lancer une large concertation auprès des Brétignolais. Concertation qui devrait débiter cet automne.



Sans attendre les propositions que vont faire les élus, le conseil d'administration de l'ADEMUB a décidé de créer un groupe de travail sur le sujet. Groupe qui s'inspirera, entre autres, des réflexions et propositions que nous avons faites à l'ancienne municipalité et malheureusement pas vraiment prises en compte. D'où la révision annoncée.

Le groupe de travail s'inspirera également des grandes orientations fixées pour la région parisienne, et plus particulièrement notre département, par le Plan des Déplacements urbains (PDU), adopté l'an passé après une enquête publique réalisée dans toute l'Ile-de-France. Dans le cadre de ces orientations, nous souhaitons privilégier les circulations douces dans la ville (piétons, vélos et deux-roues, rollers...). Un « Collectif pour les circulations douces en Essonne » vient d'ailleurs d'être créé par plusieurs associations locales (Evry, Corbeil, Viry, Mennecy, Savigny, Ris-Orangis, Juvisy, Grigny...) avec le soutien d'Essonne Nature Environnement, notre fédération départementale. Notre association s'est adjointe à ce collectif pour faire avancer une nouvelle conception des déplacements urbains remettant en cause le tout-automobile.

Nous faisons appel aux bonnes volontés pour participer à notre groupe de travail. Nous en reparlerons lors de notre réunion du 13 novembre à Maison Neuve à laquelle vous êtes tous conviés.

## TRANSPORTS AERIENS

### stop aux nuisances sur l'Ile-de-France !

Cela fait plus d'un que la DGAC (Ministère des transports) a essayé de nous imposer en catimini **un nouveau couloir aérien pour les atterrissages d'avions face à l'ouest à Orly**. Elus et populations concernés ont heureusement réagi et manifesté à plusieurs reprises pour s'opposer à ce projet et exiger une procédure plus démocratique dans l'adoption de tout aménagement aérien nouveau.

**Aujourd'hui, nous nous trouvons avec 4 projets au moins**, dont celui d'Eurocontrol, autorité de contrôle européenne, chargée par le ministre Gayssot de présenter un projet donnant satisfaction à tous en matière de sécurité et de protection de l'environnement. Aucun choix définitif n'a encore été fait. La proposition présentée par Eurocontrol dans son rapport possède l'avantage de faire passer les avions plus haut sur notre département (au-dessus de 3000 m), mais la partie du parcours passant en Seine-et-Marne est plus longue que dans le projet DGSA seconde mouture.

Dans ce département, Eurocontrol a essayé d'éviter les agglomérations, en oubliant cependant la future ville de Melun-Sénart.

#### ***On avait oublié les couloirs de départ***

Autant vous dire que ce projet est loin de faire l'unanimité, notamment en Seine-et-Marne. Tout d'abord, rien ne garantit que les altitudes de vol prévues (plus de 3000 m. sur l'Essonne) seront respectées et que les dérives seront effectivement sanctionnées. Mais surtout ce projet a permis de lever un lièvre : celui des couloirs de départ. On avait tout simplement oublié, dans le cahier des charges imposé par le ministère à Eurocontrol, de mentionner les couloirs de départ. Or, ce sont de loin les plus bruyants. Et, dans le projet en cause, beaucoup d'avions au décollage d'Orly vers l'ouest devraient

4

changer leur trajectoire et, surtout, **rester plus bas plus longtemps pour pouvoir passer sous le couloir d'atterrissage** prévu par Eurocontrol.

En principe, notre fédération départementale reste opposée à tout couloir aérien nouveau sur l'Ile-de-France. Mais, le développement de Roissy et la

réorganisation du transport aérien en Ile-de-France étant largement entamés, il n'est plus possible de maintenir cette position. Dans l'immédiat, il importe de répondre à l'urgence qui est la limitation de toute nuisance nouvelle sur la tête des Franciliens.

Et il s'agit là d'un **problème global lié à la réalisation ou non du troisième aéroport**. Aujourd'hui, une certitude est acquise : il y aura bien un troisième aéroport, car les pouvoirs publics en ont décidé ainsi. Le débat ne porte plus que sur son implantation. Même si on constate un retour en force des anti-3<sup>e</sup> aéroport : Aéroports de Paris (ADP), les compagnies aériennes, qui veulent maintenir leur hub à Roissy, et certaines associations écologistes comme la Fédération nationale des associations des usagers des transports. Certains opposants s'appuient sur une contre-expertise réalisée par un cabinet anglais montrant que **Roissy et Orly peuvent doubler leur capacité actuelle. Ce cabinet a dû oublier, dans ses paramètres, les millions d'habitants de la région parisienne.**



### **Vatry, la solution !**

Après débat, le conseil d'administration d'Essonne Nature Environnement est parvenu, le 20 novembre dernier, à une position claire, qui est d'ailleurs celle de Ile-de-France Environnement. ENE s'oppose à toute création de nouvel aéroport. Notre fédération départementale souhaite, en revanche, que le 3<sup>e</sup> aéroport, devenu inéluctable, s'installe à Vatry. Cet aéroport, créé il y a quelques années pour recevoir le fret, est aujourd'hui très sous-utilisé, le fret étant resté pour l'essentiel à Roissy. Or, la population de Vatry s'élève à 1960 habitants, qu'il faudra, certes, indemniser. Mais qu'est-ce en comparaison des 1,7 million d'habitants (1,2 million à Roissy et 500 000 à Orly) gênés par les nuisances aériennes près de Paris ?

Dès à présent, les charters et certains autres vols pourraient être transférés à Vatry. Il ne sera donc pas nécessaire d'aliéner des centaines de milliers d'hectares supplémentaires de riches terres agricoles. Il suffira ensuite de réaliser progressivement les aménagements nécessaires (notamment une liaison TGV avec Paris) pour absorber le complément de transport que ne peuvent plus supporter les

Franciliens. Car il est urgent d'arrêter les nuisances et pollutions sur nos têtes. Pour cela Vatry, qui a le mérite d'exister, est la solution.

### **Quelle alternative au transport aérien actuel ?**

Il faudra ensuite penser à la fermeture de Roissy la nuit, puis, à terme, envisager la fermeture définitive d'Orly. Munich a bien su ainsi fermer un aéroport trop proche de la ville.

Enfin, il restera, à terme, à trouver le moyen de limiter sérieusement la croissance du transport aérien. Et, dès à présent, l'Etat et ses experts devraient travailler à la recherche d'alternatives plus écologiques au transport aérien actuel. Les associations doivent avoir leur mot à dire en ce domaine.

## **Nos déchets et nous**

Comme vous le savez, notre commune a confié, comme les 7 autres communes appartenant au Syndicat Intercommunal de la Région de Montlhéry (SIRM), la collecte et le traitement de nos déchets à la société SITA Ile-de-France (contrat expirant en 2003). Le rapport annuel d'exploitation du SIRM pour l'année 2000 nous apporte quelques données intéressantes dont voici le détail :

- **ordures ménagères** : 19600 tonnes collectées (+1%), soit **367 kg/hab/an**
- **objets encombrants** : 2500 tonnes collectées (+11%), soit 45,8 kg/hab/an
- **collecte sélective** :
  - \* *emballages* : 1339 tonnes (+1,3%), soit 25 kg/hab/an
  - \* *verre* : 1280 tonnes (-6%), soit 24 kg/hab/an
  - \* *journaux et magazines* : 1154 tonnes (+11,7%), soit 21,6 kg/hab/an
- **déchets végétaux** : 5000 tonnes (+20% hors effet tempête janvier 2000), soit 88,9kg/hab/an
- **coût total du service en 2000** : **506,44 F HT par habitant.**

**Courant 2001 était prévu le lancement d'une campagne de communication sur le bilan de la collecte sélective. A fin octobre, nous attendons encore le démarrage de cette campagne.**

## L'Orge polluée par les herbicides

Une réunion organisée par le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Orge Aval (SIVOA) s'est tenue le 18 septembre dernier à Viry-Châtillon, réunion à laquelle assistaient les représentants des communes et des associations concernées, dont l'ADEMUB.



Après un court historique (le SIVOA a été créé en 1991), il y eut un exposé sur la qualité des eaux de l'Orge et de ses affluents. Dans son ensemble, la pollution due aux nitrates a tendance à diminuer. La qualité biologique de l'eau s'améliore, surtout dans la partie aval. Une préoccupation cependant : l'Orge est classée niveau 3 (mauvaise qualité) à cause de l'impact du ruissellement urbain et de l'omniprésence des pesticides, qui ne proviennent pas seulement de l'agriculture ; sont également concernés les services techniques et les services espaces verts des communes, gros utilisateurs d'herbicides. Quant au Blutin, dans sa partie brétignolaise, il est lui aussi classé niveau 3, en partie à cause de mauvais branchements au réseau : eaux de ruissellement, eaux usées. Il faudrait généraliser le contrôle des branchements et la mise en conformité de ceux-ci.

Ensuite, ont été évoquées les pluies des 6 et 7 juillet qui ont causé de nombreuses inondations chez les particuliers. Le SIVOA a présenté les divers moyens disponibles pour lutter contre ces inondations : bassins de retenue, prairies inondables, télégestion de 45 ouvrages hydrauliques (en vue d'une anticipation grâce aux données fournies par la météo), tout en étant conscient qu'il ne peut que réduire l'impact de pluies aussi violentes.

Le SIVOA a aussi souligné la rapidité et la parfaite coordination entre les différents acteurs (Total – propriétaire des installations –, les pompiers, les services municipaux, le SIVOA) afin de maîtriser la pollution survenue à Plessis-Pâté, après la rupture d'une canalisation d'hydrocarbures. Celle-ci, rapidement maîtrisée, n'a pas atteint l'Orge.

## Les journées de l'environnement (23-24-25 et 26 mai 2002)

En partenariat avec la ville de Brétigny, l'ADEMUB organise, les 23,24,25 et 26 mai 2002, les « Journées de la nature et de l'environnement » Une grande manifestation destinée à sensibiliser les jeunes et leurs parents, ainsi que toute la population brétignolaise et environnante aux graves problèmes posés par la protection de notre environnement naturel et urbain. Les deux premiers jours seront consacrés aux scolaires en collaboration avec les enseignants (l'idée du salon nous a d'ailleurs été proposée par un enseignant de Brétigny : Gilles Laurent). Le week-end s'adressera au grand public, tous âges confondus. Bref, une manifestation attendue et qui doit faire date dans l'histoire de l'environnement à Brétigny. Bien entendu, nous comptons sur toutes les bonnes volontés à l'ADEMUB pour participer activement à la préparation et à la réalisation de ce salon.

### Non à la prolifération des entrepôts Conférence de presse ENE

Samedi 7 juillet Essonne Nature Environnement (ENE), la fédération d'associations à laquelle l'ADEMUB adhère, a donné une conférence de presse rue des Cochets à Saint Germain les Arpajon en plein cœur de la zone des entrepôts. Une vingtaine de militants de l'environnement de Brétigny, Saint-Germain et La Norville s'étaient joints aux représentants de ENE. Les nuisances consécutives à la prolifération des entrepôts logistiques ont été une nouvelle fois dénoncées : circulation de nombreux poids lourds, mono-activité, imperméabilisation de dizaines d'hectares avec le risque afférent d'inondations comme nous le rappelait l'actualité puisque cette conférence de presse s'est déroulée le lendemain des violents orages du 6 juillet.

### Dernière (et mauvaise) nouvelle

Le 5 novembre prochain, s'ouvrira en mairie de Brétigny une enquête publique concernant **un nouvel entrepôt logistique de 154 000 m<sup>3</sup> (12 000 tonnes de matériaux combustibles !)** rue du Poitou à Brétigny.

**Comme l'ADEMUB, tous les Brétignolais qui veulent sauvegarder leur environnement doivent venir inscrire sur le registre d'enquête LEUR OPPOSITION CATEGORIQUE à cette installation.**

**De cela, nous reparlerons. Comptez sur nous.**

## LES DATES A RETENIR POUR LES MOIS A VENIR...

**SAMEDI 10 NOVEMBRE A PARIS**

**PLACE DENFERT-ROCHEREAU A 14 HEURES**

**Manifestation organisée par les associations de Défense de l'Environnement de la Région Parisienne pour l'implantation du 3ème aéroport à Vatry**

- ◆ **13 novembre 2001 :** REUNION DES ADHERENTS
- ◆ 11 décembre 2001 : Conseil d'Administration
- ◆ 8 janvier 2002 : Conseil d'Administration
- ◆ **Samedi 9 février 2002 :** Assemblée générale annuelle
- ◆ 12 février 2002 : Conseil d'Administration
- ◆ 12 mars 2002 : Conseil d'Administration
- ◆ **9 avril 2002 :** REUNION DES ADHERENTS

***Les réunions du CA et l'AG auront lieu Salle Robert Barran***

***Les réunions des adhérents se tiendront***

***à la salle de Maison Neuve.***

**LES ADHERENTS PEUVENT S'INVITER DE DROIT  
AUX REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Bulletin d'adhésion pour 2001

Pour ceux qui souhaitent faire davantage pour leur environnement, se regrouper au sein de l'ADEMUB, recevoir ses publications, être convoqués aux réunions, voter aux assemblées : **3 tarifs de cotisation annuelle : 100 F.** (cotisation simple), **130 F.** (cotisation pour un couple), **50 F.** (cotisation pour les petits budgets : étudiants, personnes en difficulté... )

**(un reçu sera délivré pour permettre la déduction fiscale légale accordée aux associations de défense de l'environnement)**

\*\*\*\*\*

ADEMUB - 51 rue des Érables - 91220 Brétigny-sur-Orge

Trésorière : Monique LHUILIER, 22 rue de l'Hurepoix - Brétigny-sur-Orge

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....  : .....

J'adhère (ou renouvelle ma cotisation)  
à l'ADEMUB pour 2001.

ci-joint ma cotisation de

100 F - 130 F - 50 F

Signature :

(chèque à l'ordre de l'ADEMUB)